

nt que toutes les (15, 16, 17 et 18) du nlien et le prolonge 14 fonctionne. En fait, il y aura du nage. « La dernière nd Paris Express ne 30, explique Jean- lb, président de la d Paris. On décale de on se sent beaucoup

travaux entre le pont de Sèvres et Courbevoie ne permettent pas d'envisager une ouverture en 2030. C'est un tronçon très sensible, passant sous le quartier d'affaires de la Défense. Aucune date d'ouverture n'est redonnée pour le moment. En revanche, les lignes attendues pour les Jeux olympiques de 2024 seront bien livrées à l'heure. Notamment la ligne 14, qui doit être

car le Village olympique sera construit à Saint-Denis. La ligne 15 Sud ouvrira bien fin 2025 comme prévu. Les premiers essais seront effectués à l'automne 2023. En poste depuis mars 2021, Jean-François Monteils avait déjà revu le calendrier de ce chantier XXL qui consiste à construire 200 kilomètres de métro automatique. À l'été 2021, il avait retardé l'ouverture de

niques. En revanche, ce nouveau retard ne fera pas grimper la note. « On raisonne en coût d'objectif, détaille Jean-François Monteils. Ce budget-ci a été établi au sortir de l'été 2021 à 36,1 milliards d'euros (en hausse de 500 millions), et on n'a pas varié depuis. » Une bonne nouvelle alors qu'avec l'inflation le coût des chantiers augmente pour les groupes de BTP.

crudescence d'activité dans les crématoriums, ainsi que d'hôpitaux débordés. « Les efforts visant à augmenter la vaccination, en particulier parmi les groupes à haut risque, pourront permettre une réouverture (de la Chine) plus sûre et moins perturbatrice », estime la banque.

J.-Y.G.

du ECO

resse quète u modèle PAGE 22

NCE

EMBRRE 2022

-0,35%

INES

7 +0,25%

OR

(1771,85)

E (load)

(80,190)

TOXX 50

-0,33%

E

+0,13%

Q

-0,12%

13 -2,46%

L'HISTOIRE

Sur 1 000 euros de dépenses publiques, 248 euros sont consacrés aux retraites

Alors que les Français constatent chaque jour la dégradation de la qualité des transports collectifs, les tensions de l'hôpital ou la formation express de contractuels pour pallier la pénurie d'enseignants, beaucoup se demandent où peut bien passer l'argent public. Ancien rapporteur général de la Cour des comptes et président de Fipecco, site d'information sur les finances publiques, François Ecale s'est livré à un petit jeu de ventilation à partir des données de l'Insee. Sur 1 000 euros de prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales) en 2021, plus de la moitié (57,3%), soit 573 euros, est partie dans le système de protection sociale tricolore, dont 248 euros pour financer les retraites.

208 euros pour les frais de santé, 39 euros pour les allocations-chômage et 37 euros pour le soutien aux familles (allocations familiales, aides à la garde d'enfants, crèches, etc.). Viennent ensuite, pour 117 euros, les dépenses de soutien aux activités économiques : très

hétérogènes, elles englobent tant les transports (construction et entretien des routes...) que les aides aux ménages et subventions aux entreprises (aides à l'emploi, à l'agriculture, aux énergies renouvelables...). Il faut aussi compter 72 euros pour les « services généraux », qui recouvrent les fonctions supports des administrations (présidence, Parlement et services du premier ministre, assemblées des collectivités locales...). Au final, une fois déduits 26 euros d'intérêt de la dette publique, il reste 89 euros pour l'enseignement et 30 euros pour la défense. ■

À quoi ont servi 1 000 € de prélèvements obligatoires en 2021 ?



Source : Fipecco

Infographie LE FIGARO

MARIE-CÉCILE RENAULT

La rémunération des patrons intégrera les efforts pour le climat

Les entreprises n'ont pas attendu pour prendre en compte les enjeux liés au réchauffement climatique et au développement durable. Mais le patronat a décidé de réviser le code de gouvernance des sociétés cotées pour renforcer les sujets de responsabilité sociale et environnementale (RSE). Publié par l'Association française des entreprises privées (Afeep) et le Mouvement des entreprises de France (Medef), ce code non contraignant d'une cinquantaine de pages préconise d'intégrer dans la rémunération des dirigeants « plusieurs critères liés à la RSE, dont au moins un critère en lien avec les objectifs climatiques de l'entreprise ». L'intégration de critères RSE dans la rémunération des dirigeants est « un levier puissant pour porter ces préoccupations au premier plan », assurent les deux organisations patronales.

Les administrateurs sont également priés de définir « des orientations stratégiques pluriannuelles en matière de RSE ». Au sein des entreprises cotées, la direction générale est encouragée à proposer au conseil un « plan d'action » et des « horizons de temps » dans lesquels ces actions seront menées. Le conseil devra examiner annuellement les résultats obtenus, précise encore le code, qui insiste notamment sur l'importance de l'enjeu climatique au sein de la RSE. Cette stratégie climatique comme les principales actions engagées devront être présentées à l'assemblée générale des actionnaires au moins tous les trois ans ou en cas de modification significative. Ces nouvelles recommandations sont applicables pour les assemblées générales statuant sur les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.